

Exposé des qualifications

Exposé détaillé des conditions exigées conformément à l'article 36 du Statut de Rome et à la Résolution de l'Assemblée des États parties, et remplies par le candidat costaricain Jorge Antonio Urbina Ortega en vue de sa candidature aux l'élection des juges de la Cour Pénale Internationale.

La Cour Pénale Internationale a pour mission essentielle de venir en aide aux victimes, en vertu d'une volonté partagée de la communauté internationale de mettre fin à l'impunité. Pour cette raison, le Statut de Rome requiert la nécessité de connaissances juridiques complémentaires, alliant compétence et expérience dans le domaine du Droit international, du Droit international humanitaire et des Droits de l'Homme. Afin de pouvoir statuer sur lesdites compétences et expériences, la Cour a prévu la création d'une liste B de candidats, et le Gouvernement du Costa Rica présente sur cette Liste un candidat idéal pour occuper le poste de juge à la Cour Pénale Internationale.

Le Gouvernement du Costa Rica présente la candidature de Jorge Urbina Ortega à l'élection des juges qui se tiendra dans le cadre de la Dixième Assemblée des États parties au cours du mois de décembre 2011. Le candidat, de nationalité costaricaine, est une personne de haute qualité morale, d'une intégrité et d'une impartialité reconnues, et il réunit les conditions requises par la loi costaricaine pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires. Sa candidature a été proposée par le Groupe national des membres de la Cour permanente d'arbitrage. Cette candidature est donc présentée conformément aux dispositions de l'alinéa douze de l'article 140 de la Constitution politique de la République, et selon la procédure prévue par l'article 4 du Statut de la Cour internationale de Justice.

Monsieur Urbina Ortega est parfaitement qualifié pour exercer les fonctions de Juge de la Cour Pénale Internationale, et réunit les conditions requises au paragraphe ii, subdivision b) du troisième alinéa de l'article 36 du Statut de Rome. Le candidat est particulièrement compétent dans le domaine des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire, ayant acquis en outre, au cours de sa carrière, une expérience significative dans des fonctions juridiques qui sont en relation directe avec les fonctions judiciaires de la Cour.

Monsieur Urbina Ortega est un universitaire spécialiste des sciences sociales et du droit international public ; il a occupé de hautes fonctions diplomatiques, notamment en tant que représentant du Costa Rica au Conseil de Sécurité ; il a participé, en tant que représentant du Costa Rica et membre du soutien international, à plusieurs processus de négociation visant à la cessation de conflits armés et au rétablissement de la paix en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Au cours de sa carrière professionnelle, le candidat a acquis une grande expérience dans la pratique du Droit international humanitaire et des Droits de l'Homme. Ses liens avec la Cour, son travail lié à des situations de conflits armés et au contact de populations vulnérables, ainsi que ses fonctions diplomatiques, lui ont permis de dépasser l'analyse théorique pour se concentrer sur l'évaluation juridique et factuelle de cas concrets susceptibles d'être référés à la Cour.

Le candidat costaricain, Monsieur Urbina Ortega, dont le Curriculum Vitae est présenté ci-dessous, est un professionnel dont la langue maternelle est l'espagnol, qui possède la maîtrise de l'anglais et du français, ainsi qu'une formation et une expérience professionnelle dans le système juridique latino-américain.
